

Les représentants CGT CFDT FO FSU au Comité d'Hygiène et Sécurité Départemental -Ministère
Economie Finances Industrie (MINEFI)
Les syndicats CGT CFDT FO du Ministère des Affaires Etrangères
Les syndicats CGT CFDT FO du Trésor Public
Les syndicats CGT CFDT FO de l'INSEE

Nantes , le 17 septembre 2004

L'ETUDE EPIDEMIOLOGIQUE AMIANTE SABOTEE

Nous avons subi cet été le décès de plusieurs collègues ayant travaillé au sein de l'immeuble Beaulieu, dont au moins l'un ne peut relever que de l'exposition à l'amiante (cancer de la plèvre). C'est dans ce contexte que le Ministère des Finances (MINEFI) a enfin présenté le 10 septembre 2004 aux organisations syndicales un projet de protocole d'étude épidémiologique : il est scandaleux !

- 1- Au lieu de viser à comparer les effets en terme de mortalité et de morbidité (maladie) entre la population exposée et une population de référence, l'étude propose de simples comparaisons entre individus ou groupe d'individus ayant travaillé dans l'immeuble. Le MINEFI veut ainsi éviter de répondre à la question cruciale : notre exposition à l'amiante a-t-elle déjà des conséquences en terme de surmortalité ou de surmorbidité ?
- 2- Pour encore mieux se garantir contre toute mauvaise surprise, le MINEFI a imposé dans l'appel d'offre de ne prendre en compte que les examens déjà effectués. Or toutes les autorités médicales et les études effectuées montrent que l'examen spirométrique n'est pas un bon test de dépistage de l'exposition à l'amiante et que les radios ne détectent qu'entre 20% (d'après les résultats collectés par les personnels des chantiers de l'Atlantique à Saint Nazaire) et 50% (pour les personnels de Jussieu) des plaques pleurales. Or nous atteignons le délai d'exposition où les plaques pleurales commencent à apparaître. *Nous tenons à votre disposition tous les documents scientifiques concernant ces sujets.*
- 3- **Autant dire qu'une étude menée sur cette base est quasi sûre de ne rien constater.**
- 4- La contre-proposition syndicale d'une campagne de scanners sur un groupe d'agents volontaires ayant un temps d'exposition long (10, 15 et 20 ans par exemple) est rejetée sans appel par le Ministère.